



[Organisation](#) [Formations](#) [Le M@g des Avocats](#) [Adhérer](#)

ESPACE PRIVÉS

PAS DE JUSTICE SANS AVOCAT, PAS D'AVOCAT SANS MOYENS

[ADHÉRER À LA CNA](#)

[Questions d'actualité](#) | [Actions de la CNA](#) | [Evènements](#) | [Rapports & Contributions de la CNA](#) | [Editoriaux](#) | [Motions](#) |

[Communications de la CNA](#) > [Questions d'actualité](#)

Demande d'abrogation du Décret n°2020-356 du 27 mars 2020 dénommé "DataJust"

Communiqué CNA du 7 avril 2020



COMMUNIQUE DE LA CNA

LA CONFEDERATION NATIONALE DES AVOCATS

Demande l'abrogation du Décret n° 2020-356 du 27 mars 2020 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « DataJust »

Le 27 mars 2020 en pleine période de crise sanitaire et de confinement où la priorité affirmée est le combat contre le Covid-19, le gouvernement a promulgué un décret permettant la compilation de toutes les décisions fixant des dommages-intérêts pour la création de DATAJUST.

L'objectif de ce texte est de poursuivre l'œuvre de déjudiciarisation au détriment de l'intérêt des victimes pour permettre aux Assureurs, via des algorithmes appropriés, de mettre en œuvre un barème d'indemnisation évitant ainsi le regard du juge.

Comme pour la politique de santé publique, il semble que seules des raisons budgétaires militent pour exclure des juridictions toute une matière juridique.

Cette déshumanisation est dangereuse, les victimes risquent de vivre, au-delà de leurs souffrances, les difficultés que nous connaissons lorsque l'individu disparaît au profit des statistiques en les privant d'un procès et de l'assistance d'un avocat.

Enfin, la publication d'un tel décret totalement étranger à la période de confinement que nous vivons est inacceptable et révèle un cynisme que les avocats combattent depuis de nombreux mois.

La justice comme la santé ne peuvent être réglementées par le prisme de la rentabilité.

La CNA demande l'abrogation pure et simple de ce décret.

Paris, le 7 avril 2020

Benoît CHABERT

Président

CENTRE NATIONAL DES AVOCATS
EMPLOYEURS

ÉVÉNEMENTS

Rendez-vous au 80ème Congrès de la CNA

22 & 23 novembre 2019 Palais de la Méditerranée à Nice (Validation de 12 heures de formation continue)

La Réforme des Retraites - Quel impact sur votre exercice professionnel ?

Formation CNA Vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 à Aurillac

[+ Tous les événements](#)

ESPACE MEMBRE - COMITÉ DIRECTEUR

identifiant mot de passe [SE CONNECTER](#)pas encore membre ? [inscrivez-vous](#)

ESPACE ADHÉRENTS

identifiant mot de passe [SE CONNECTER](#)pas encore adhérent ? [inscrivez-vous](#)

Inscrivez-vous à la newsletter de la CNA

S'INSCRIRE

**TÉLÉCHARGER LA
DERNIÈRE NEWSLETTER**

AGISSEZ ET DEFENDEZ LA PROFESSION

Adhérez à la CNA, pour agir et défendre notre profession.

[ADHÉRER À LA CNA](#)

[mentions légales](#)

[contact](#)



CNA Tous droits réservés ©2009-2014

powered by siteo

[Informations à l'adresse de la profession](#)

[La Lettre d'information de la CNA](#)

[Le M@g des Avocats](#)